

PIIX art ensemble.

Edition #2

CONDITIONS GENERALES ET REGLEMENT

1. INTRODUCTION

La **Délégation en France de la Fondation Gulbenkian** s'associe pour la deuxième année au **CENTQUATRE-PARIS**, pour la réalisation d'un programme de sélection et de récompense de création et de mise en œuvre de projets innovants dans le domaine des arts collaboratifs.

Rebaptisé **Art Ensemble**, ce programme a pour objectif de soutenir, récompenser et valoriser les artistes qui investissent le domaine de la conception et de la mise en œuvre de projets **d'art collaboratif, d'art participatif** (*participatory art*), de **faire ensemble**, de pratiques artistiques pour **l'inclusion sociale**.

Art Ensemble souhaite valoriser et soutenir des projets collaboratifs dans tout l'hexagone en appréhendant toujours plus les spécificités et enjeux d'un contexte francophone.

L'édition 2022 fut un succès : 116 candidatures, 10 projets présélectionnés, 4 équipes lauréat-es et un 5^e prix spécial. Le suivi de recherche de **Pauline Guinard**, maître de conférence en géographie à l'École normale supérieure de Paris, a notamment permis de mieux appréhender et définir la réalité et les pratiques des artistes investi.es dans des projets de co-création.

Cette deuxième édition entend soutenir davantage les lauréat-es dans leurs processus créatifs. Un accompagnement sera ainsi proposé à chaque artiste lauréat-e pour un soutien dans la réalisation de son projet.

2. CRITERES D'ELIGIBILITE

CRITERE 1

> Le programme est destiné aux artistes qui interviennent dans le champ des **arts visuels**.

Sont également éligibles des démarches pluridisciplinaires entre diverses disciplines d'arts visuels (peinture, dessin, sculpture, installation, photographie, art vidéo et/ou numérique, performance, etc) ou tout projet d'art visuel interagissant avec d'autres pratiques artistiques (danse, théâtre, design, architecture, etc).

CRITERE 2

> L'artiste doit développer un projet **en France**.

> Plusieurs types de candidatures sont possibles : l'artiste peut postuler seul·e ou en collectif, avec ou sans structure d'accompagnement (institution artistique, sociale, territoriale...).

CRITERE 3

> L'artiste doit proposer une initiative menant à une **interaction** fondée sur la co-création, l'engagement et la collaboration au sein d'un groupe appartenant à un contexte social ou territorial particulier. L'artiste doit prendre en compte le contexte global et les individus concernés.

Une attention particulière sera portée à la démarche de développement territorial local soutenant de nouvelles relations entre les participant·es et l'artiste.

CRITERE 4

> Seront étudiés les projets **en cours d'élaboration** et projets pilotes, qui démarrent au maximum trois à six mois après la remise de prix, et non les projets déjà aboutis.

Autant que l'œuvre finale éventuelle, c'est le processus de travail et de création, la nature et la temporalité de la relation entre les participant·es qui devront être mis en lumière, et rendus perceptibles dans la remise du projet.

Une attention particulière sera portée à la dimension innovante du projet dans la mise en relation des acteurs et actrices impliqués : éducation, champ social, champ culturel, champ artistique, champ professionnel, entreprise, autre forme de collectivités.

3. NATURE DES PRIX

Trois récompenses seront remises à trois équipes artistiques ou artistes d'un montant de **10 000€ TTC** par prix. Ce montant vise à contribuer aux frais inhérents à la réalisation technique et artistique de l'œuvre et aux honoraires des artistes. L'artiste peut faire appel à d'autres financements pour réaliser le projet, notamment auprès de structures partenaires.

Cette bourse sera versée en **deux phases** :

- Une première tranche, à l'issue du jury, suite à la signature de la convention ;
- Une seconde tranche à l'issue du point étape final.

Le montant des deux versements sera défini en fonction du calendrier de chaque artiste. Si le projet artistique venait à être modifié par rapport à la présentation faite au jury, une validation par la Délégation en France de la Fondation Gulbenkian et le CENTQUATRE-PARIS sera nécessaire. Les institutions se réservent le droit de ne pas verser la somme restante de la bourse si l'évolution proposée ne répond pas aux critères d'éligibilité.

4. NATURE DU PROJET

Les projets qui s'appuient sur un ou plusieurs **axes de recherche** clairement délimités seront appréciés, tels que (liste établie à titre d'exemple, et non limitative) :

- L'éducation ;
- L'insertion sociale ;
- La transition écologique ;
- L'égalité de genre ;
- Les relations intergénérationnelles ;
- Les conditions et l'environnement au travail ;
- La cohabitation sociale sur un territoire ; etc.

Le projet artistique pourra être mené en **partenariat** avec une structure artistique et culturelle, le cas échéant, les artistes sont invité·es à le préciser dans leur candidature.

Les artistes veilleront à être dans une **démarche de documentation** sur leur processus de création et seront invité·es à échéances régulières à fournir les éléments suivants : captation vidéo, photo, textes / journal de bord, interviews des participant·es ou tout autre témoignage du travail en cours et de l'investissement des parties prenantes.

5. REMISE DES CANDIDATURES

Les dossiers devront être rédigés en **français** ou en **anglais**.

Le dépôt des candidatures se fait gratuitement et en ligne, via un formulaire accessible sur le site du CENTQUATRE-PARIS et comprendra les éléments suivants :

- **Formulaire** de candidature complété (google form) ;
- Une **note d'intention** synthétique (accompagnée si possible d'un ou plusieurs visuels) décrivant le projet, les participant·es, les éventuels partenaires associés et leur rôle (trois pages maximum, format PDF) ;
- Un **dossier artistique** comprenant des exemples éventuels d'actions précédemment menées dans le champ des arts collaboratifs, accompagné de visuels et documentation existante (image, textes, entretiens, vidéo) (dix pages maximum, format PDF) ;
- Une **biographie** et un **curriculum vitae** de l'artiste (cinq pages maximum, format PDF) ;
- Un **budget prévisionnel** précisant l'allocation des 10 000€ TTC du prix selon un modèle prédéfini à télécharger sur le site du CENTQUATRE-PARIS (format PDF) ;
- Un **calendrier prévisionnel** (format PDF).

La taille maximale de chaque document est de **10 Mo**. Tout dossier ne respectant pas le format et la taille demandés ne seront pas analysés.

Les candidats s'attacheront à présenter les **éléments quantitatifs et qualitatifs** nécessaires à l'appréhension par le jury de la bonne réalisation du projet comme :

- Le **contexte** et l'historique de la relation avec le groupe choisi et les éventuels partenaires ;
- La **temporalité** du projet ;
- Le profil et le **rôle** précis des participant·es ;
- Le développement ou la **transformation** présumés des **relations** entre les acteurs et actrices du projet ;
- Les effets espérés sur le **tissu social et territorial** et sur les artistes ;
- Les **perspectives de développement** / prolongation / approfondissement du projet ;
- Les potentiels **besoins** de l'artiste pour mener à bien son projet.

6. SELECTION

Suite à l'examen des candidatures, le **jury**, composé de professionnels de l'art, distinguera trois projets lauréats sur la base des critères d'évaluation suivants :

- La **qualité artistique** du projet ;
- Le caractère avéré et innovant de l'**approche collaborative** ;
- La **valorisation du contexte** et du groupe associé ;
- Les **traces**, la **continuité** et la **transmission** possibles de l'approche artistique au sein du groupe de participant·es (perspectives ouvertes par le projet).

Compte-tenu du nombre important de candidatures, une réponse détaillée sur les raisons de la non-sélection d'un projet ne pourra être apportée.

7. ACCOMPAGNEMENT ET RESTITUTION

Les lauréat·es pourront bénéficier d'un suivi adapté à leur projet.

Un point d'étape de l'ensemble des projets est prévu à la fin de l'année 2024. Sa présentation pourra prendre la forme de performances, d'une exposition ou de tout autre format de restitution documenté du processus de travail en cours et comportant :

- La présentation des participant·es et éventuels partenaires ;
- Le descriptif du processus de travail et la temporalité du projet ;
- Œuvre exposée ou restituée et / ou au format audiovisuel ou numérique ;
- La retranscription des actions menées sur des supports tels que images, vidéos, entretiens et témoignages, production d'écrits, etc. ;
- Les suites imaginées au projet ;
- Le budget prévisionnel à jour.

Les candidat·es sont invité·es à préciser le format imaginé dans leur note d'intention.

8. CALENDRIER PREVISIONNEL

Du 03 octobre au 03 décembre 2023

Fin janvier 2024

Fin 2024

Phase de candidature.

Jury de sélection et remise des prix
au CENTQUATRE-PARIS.

Point étape des projets lauréats à la Fondation
Gulbenkian en partenariat avec le
CENTQUATRE-PARIS.

9. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- FAQ
- [Plateforme](#) pour candidater
- En savoir plus sur [la Délégation en France de la Fondation Gulbenkian](#) et les projets lauréats de l'édition #1 du [Prix Art Ensemble](#) (anciennement Prix Social Practice Arts)
- Pour nous contacter : prixartensemble@104.fr